



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 75415

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conséquences de l'application de la loi n° 2000-596 du 30 juin 2000 relative à la prestation compensatoire en matière de divorce. En effet, les associations représentatives de divorcés demandent des adaptations du cadre législatif afin notamment d'appliquer les mêmes règles à ceux qui divorcent avant ou après 2000. Compte tenu du nombre important de personnes concernées par cette question, il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement va prendre les mesures visant à supprimer ces injustices.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75415

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1976